

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
Société anonyme au capital de 776.875.000 de dinars
Siège social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis
R.C. : B 18233 1996
MF : 1237 APM 000
N° D’AFFILIATION A LA CNSS : 16715-31
AVIS DE CONVOCATION
A L’ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
(Exercice 2018)

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Banque sont convoqués à l’assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Samedi 27 Avril 2019, à 10 heures du matin, à l’hôtel LAICO - Avenue Mohamed V - Tunis, à l’effet de délibérer sur l’ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du Conseil d’Administration de la banque et du groupe STB, relatif à l’exercice 2018.
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la banque et des états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2018.
- 3- Approbation du rapport du Conseil d’Administration, des conventions régies par les dispositions de l’article 200 et suivants et l’article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi n° 2016 – 48 du 11 juillet 2016, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l’exercice 2018.
- 4- Quitus aux membres du Conseil d’Administration pour leur gestion au titre de l’exercice 2018.
- 5- Affectation du résultat de l’exercice 2018.
- 6- Nomination d’un administrateur représentant les privés.
- 7- Renouvellement de mandat d’administrateurs.
- 8- Nomination de deux nouveaux administrateurs indépendants.
- 9- Fixation du montant des jetons de présence et de la rémunération des Présidents et des Membres des comités.

Conformément aux dispositions de l’article 40 des statuts, seuls les titulaires de 10 actions au moins libérées des versements exigibles, peuvent assister à cette assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen du pouvoir (dont l’imprimé est disponible auprès de la filiale d’intermédiation "STB-Finances") qu’ils auront l’obligeance de remettre à leur mandataire ou le retourner dûment signé, trois jours au moins avant la réunion, au siège de l’Intermédiaire en Bourse STB Finance, sise à l’Immeuble STB – 24, rue Hédi Karray–El Menzah V – Cité des Sciences -Tunis-

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l’un d’eux ou par un autre actionnaire.

Les actionnaires seront admis à cette assemblée sur présentation d’une carte nominative établie et délivrée à l’entrée de la salle de réunion.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de l’Intermédiaire en Bourse STB Finance, sise à l’Immeuble STB-24, rue Hédi Karray–El Menzah V – Cité des Sciences -Tunis-, durant le délai légal.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

P/LE CONSEIL D’ADMINISTRATION

الشركة التونسية للبنك



RESOLUTIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
du samedi 27 Avril 2019
(EXERCICE 2018)

PREMIERE RESOLUTION :

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018 et du rapport général des commissaires aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir pris acte du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre des dispositions desdits articles telles qu'elles ont été présentées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion relatif au groupe STB et du rapport général des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018, ci-dessous détaillé:

En Dinars

- Résultat de l'exercice 2018 :	66 863 118,657
- Reports à nouveau	-575 637 002,312
- Résultats reportés :	-508 773 883,655

Cette résolution mise aux voix est adoptée

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe :

- un montant net de par séance à allouer au Président du Conseil d'Administration.
- un montant net de par présence effective par séance à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
- un montant net de par présence effective par séance à allouer au Président du Comité Permanent d'Audit Interne et au Président du Comité des Risques.
- un montant net de par séance à allouer :
 - à chaque membre du Comité Permanent d'Audit Interne et du Comité des Risques
 - à chaque Président ou membre des autres comités issus du Conseil d'Administration

Les présidents et les membres appartenant à plus d'un comité ne peuvent bénéficier que d'une seule rémunération calculée sur la base de leurs présences à un seul comité de leur choix.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté la fin du mandat des deux administrateurs indépendants, décide de nommer Monsieur et Monsieur et en tant qu'administrateurs indépendants, président respectivement du Comité Permanent d'audit interne et le Comité des risques, pour une période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Membres	Mandat
Membres Indépendants	
Monsieur (Président du comité d'audit)	2018-2021
Monsieur (Président du comité de risque)	2018-2021

Cette résolution mise aux voix est adoptée

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prenant acte de la démission de Monsieur Abdelkader HAMROUNI, membre du Conseil d'Administration représentant les privés et constatant que les mandats des membres du Conseil d'Administration représentant des sociétés à participation publique et des actionnaires privés ont pris fin au terme de l'exercice 2018, décide le nomination pour une période de trois années qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2121 :

Membres	Mandat
Sociétés à Participation Publique	
STAR représentée par son Directeur Général	2018-2021
Privés	
Mr	2018-2021
Mr Mohamed Salah KHALFALLAH	2018-2021

Cette résolution mise aux voix est adoptée

NEUVIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la Banque ou à son mandataire aux fins de procéder aux formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité légales nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée